

**URPS MK IDF
30, rue de Lyon
75012 PARIS**

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

PAGES

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

DETAILS DES COMPTES

Bilan actif	f.1
Bilan passif	1
Compte de résultat	2

ANNEXE

Objet social, Principes, règles et méthodes comptables	3-4
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	5-7

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'URPS des Masseurs-kinésithérapeutes d'Ile de France (URPS MK IDF) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, figurant aux pages f.1 à 7 ci-après, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

• Total bilan.....	533 052 €
• Subventions reçues	382 434 €
• Résultat de l'exercice.....	2 843 € Excédent

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A Boulogne Billancourt,



Philippe Bontemps

BILAN

BILAN ACTIF

en euros

	VALEURS BRUTES 31/12/2022	AMORT. PROV. 31/12/2022	VALEURS NETTES 31/12/2022	VALEURS NETTES 30/12/2021
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles	1 584	1 584		
Immobilisations corporelles	114 871	37 325	77 545	86 407
Avances sur travaux				
Immobilisations financières	7 775		7 775	7 515
Total	124 229	38 909	85 320	93 922
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Avances & acomptes versés sur commandes	4500		4 500	
Autres créances				
Note de débit	15 286		15 286	5 155
Autres créances	207		207	
Disponibilité				
Compte à terme	75 263		75 263	75 000
Banque	11 883		11 883	23 185
Livret	336 405		336 405	340 588
Total	443 544		443 544	443 929
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>				
	4 188		4 188	9 136
<u>TOTAL ACTIF</u>				
	571 961	38 909	533 052	546 987

BILAN PASSIF

en euros

	VALEURS NETTES 31/12/2022	VALEURS NETTES 30/12/2021
<u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds propres	434 354	483 594
Excédent ou insuffisance de l'exercice	2 843	-49 241
Total	437 197	434 354
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour charges Fonds dédiés sur subvention		
Total		
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 839	62 964
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 150	33 228
Dettes fiscales et sociales	8 846	10 562
Autres dettes	8 151	5 879
Total	86 986	112 633
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	8 869	
<u>TOTAL PASSIF</u>	533 052	546 987

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

en euros

	VALEURS 31/12/2022	%	VALEURS 30/12/2021	%	VARIATION EN VALEUR	Δ 2022/2021
Subventions reçues	382 434	100	356 676	100	25 758	7
SUBVENTIONS	382 434	100	356 676	100	25 758	7
Reprise sur fonds dédiés						
Frais refacturés	46 785	12	36 840	10	9 945	27
Transfert de charges	697	n/s	6 789	2	-6 092	-90
Autres produits	17	0			17	
AUTRES PRODUITS	47 499	12	43 628	12	3 870	9
TOTAL DES PRODUITS	429 933	112	400 304	112	29 629	7
Autres achats et charges externes	321 767	84	345 234	97	-23 467	-7
Impôts, taxes et versements assimilés	2 583	1	378	n/s	2 205	583
Salaires et traitements	68 678	18	69 390	19	-712	-1
Charges sociales	22 196	6	22 011	6	185	1
Amortissements et provisions	12 288	3	12 476	3	-189	-2
Egagements à réaliser sur fonds dédiés						
Autres charges	10	n/s	0	n/s	10	n/s
CHARGES DE STRUCTURE	427 522	112	449 490	126	-21 968	-5
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 409	1	-49 187	-14	51 596	-105
Produits financiers	1 025	n/s	526	n/s	499	95
Charges financières	592	n/s	673	n/s	-81	-12
RESULTAT FINANCIER	433	n/s	-147	n/s	580	-394
RESULTAT COURANT	2 842	1	-49 334	-14	52 176	-106
Produits exceptionnels			277	n/s	-277	-100
Charges exceptionnelles			185	n/s	-185	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL			92	n/s	-92	-100
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 843	1	-49 241	-14	52 084	-106

ANNEXE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

L'objet social de l'Association est défini dans le décret du Ministère de la Santé et des Sports relatif aux Unions Régionales de Professionnels de Santé portant le n°2010-585 du 2 juin 2010.

Les Unions Régionales contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elles participent notamment :

Elles participent notamment :

- A la préparation et à la mise en oeuvre du projet régional de santé.
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins .
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la performance des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercices.
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L.4135-4.
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations interrégimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes d'Ile de France ont été établis sur la base des principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visées par le règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement n°99-01 du 16 février 1999, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC, applicables pour la première fois à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.2 REGLES ET METHODES

1.2.1 Immobilisations

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de l'utilisation de biens, à savoir :

logiciel	linéaire sur 1 ou 4 ans
installation générale	linéaire sur 5 à 10 ans
matériel informatique	linéaire sur 3 ans
mobiliier	linéaire sur 5 ans

1.2.2 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement encouru sur chacune d'elles.

1.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur inscrite à l'actif du bilan.

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

1.2.4 Fonds dédiés

1.2.4.1 Conventions annuelles

Au bilan, en fin d'exercice :

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectés à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portés au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat :

Sont enregistrés en charges, dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture de l'exercice.

Est enregistrée en produits, dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

1.2.4.2 Conventions pluriannuelles

Au bilan, en fin d'exercice :

Dans le cas d'une convention pluriannuelle, les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Produits constatés d'avance"

A l'inverse, les engagements pris pour ces projets non réalisés en fin d'exercice sont portés à l'actif du bilan au poste "Charges constatés d'avance".

Au compte de résultat :

Sont enregistrés en diminution des charges, les factures reçues pour des engagements de dépenses non réalisés à la clôture de l'exercice.

Est enregistrée en diminution des produits, la part des ressources reçues relatives aux projets non réalisés à la clôture de l'exercice.

1.2.5 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation correspondent aux engagements pris par l'Association au cours de l'exercice social.

Dans l'hypothèse où des factures relatives à l'exercice ne sont pas reçues, le montant correspondant à la prestation fournie par le fournisseur fait l'objet d'une prise en compte sous la forme d'une provision pour "charge à payer" dont la contrepartie s'inscrit au passif du bilan.

1.2.6 Régime fiscal

L'activité de l'Association n'est assujettie ni à l'impôt sur les sociétés ni à la taxe sur la valeur ajoutée.

2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Logiciels	1 584				1 584

TOTAL	1 584	-	-	-	1 584
--------------	--------------	----------	----------	----------	--------------

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
--	------------------------------	----------------------------	--------------------------	------------------------------

Logiciels	1 584			1 584
-----------	-------	--	--	-------

TOTAL	1 584	-	-	1 584
--------------	--------------	----------	----------	--------------

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
-----------------------------	-----------------------------	----------------------------	------------------------	--------------------------	-----------------------------

Agencement et installation	86 047	3 426			89 473
Matériel informatique	17 698				17 698
Mobilier	7 700				7 700

TOTAL	111 445	3 426	-	-	114 871
--------------	----------------	--------------	----------	----------	----------------

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
--	------------------------------	----------------------------	--------------------------	------------------------------

Agencement et installation	8 031	8 768		16 799
Matériel informatique	13 136	2 577		15 713
Mobilier	3 871	943		4 813

TOTAL	25 038	12 288	-	37 325
--------------	---------------	---------------	----------	---------------

2.3 VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	Dotations aux amortissements		
	Linéaires	Dégressives	Exceptionnelles
Agencement et installation	8 768		
Matériel informatique	2 577		
Mobilier	943		
Total	12 288	-	-

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Dépôt de garantie	7 500	260		7 760
Parts sociales	15			15
TOTAL	7 515	260	-	7 775

Le dépôt de garantie correspond à la somme versée à ce titre au propriétaire des locaux sis 30, rue de Lyon 75012 Paris, siège de l'Association.

L'Association a souscrit pour 15 euros de parts sociales dans le capital du Crédit Mutuel, nouveau partenaire bancaire.

2.5 ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an.

2.6 TRESORERIE

Au 31 décembre 2022, la trésorerie excédentaire de l'Association est placée sur des comptes sécurisés dont la composition est la suivante:

Compte sur Livret Triplex	259 360 euros
Compte sur Livret bleu	77 046 euros

Pour financer les travaux d'aménagement du siège de l'Association, cette dernière a contracté un emprunt (§10).

Pour garantir celui-ci, des fonds à due concurrence, ont été placés sur un compte à terme pour un montant de 75 000 euros.

2.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de sommes de toutes natures se rapportant à l'exercice suivant pour un montant de 4188 euros.

2.8 FONDS PROPRES

Le résultat de l'exercice 2021 a été affecté dans les réserves de l'association.

Au 31 décembre 2022, avant l'affectation du résultat de l'exercice 2022, ces dernières s'élèvent à la somme de 434 354 euros.

2.9 EMPRUNT

Un emprunt a été contracté auprès de Crédit Mutuel pour financer les aménagements du siège.

Les caractéristiques en sont les suivantes:

	Capital emprunté	Remboursement au cours de l'exercice	dette à moins d'un an	dette de 1 à 5 ans	dette à plus de 5 ans
Emprunt n° 00020441700202	75 000	8 125	8 207	42 286	4 346
Première échéance le 5/7/2020					
Durée 108 mois					
Taux 1% l'an					

Un nantissement sur le compte à terme (§2.6) a été consenti au profit du Crédit Mutuel en garantie du paiement de cet emprunt.

2.10 ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les dettes inscrites au passif du bilan, à l'exception de l'emprunt ont une échéance inférieure à un an.

2.11 CHARGES A PAYER

Les principaux postes sont les suivants :

- Fournisseurs-factures non parvenues	4 150
- Personnel	4 504
- Organismes sociaux	4 343
Total	12 996

2.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4020 euros TTC.

2.13 EFFECTIF

Au 31 décembre 2022, l'Association emploie 3 salariés.

2.14 RESSOURCES/UTILISATION

2.14.1. ORIGINE DES RESSOURCES

Subventions		ACOSS 2021	ACOSS 2022
Montant brut		343 979	328 325
Frais de gestion (0,5 %)	-	1 720	- 1 642
	Sous-total	342 259	326 683
Prélèvement pour élection	-	13 955	
TOTAL		328 304	326 683

Conventions		DRFIP
Fir tention		7 620
Ephad		10 000
KPA		47 000
KPA Produits constatés d'avance	-	8 869
TOTAL		55 751

Partenariat		
Credit Mutuel		5 000
TOTAL		5 000

2.14.2. FONDS DEDES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
ACOSS	326 683		326 683		
TOTAL	326 683	-	326 683	-	-

ASSOCIATION URPS-MK-IDF

30 rue de Lyon
75012 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

ASSOCIATION URPS-MK-IDF

30 rue de Lyon
75012 PARIS

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association URPS MK-IDF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

DBA AUDIT



Laurent ECHAUIER
Associé

BILAN ACTIF

en euros

	VALEURS BRUTES 31/12/2022	AMORT. PROV. 31/12/2022	VALEURS NETTES 31/12/2022	VALEURS NETTES 30/12/2021
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles	1 584	1 584		
Immobilisations corporelles	114 871	37 325	77 545	86 407
Avances sur travaux				
Immobilisations financières	7 775		7 775	7 515
Total	124 229	38 909	85 320	93 922
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Avances & acomptes versés sur commandes	4500		4 500	
Autres créances				
Note de débit	15 286		15 286	5 155
Autres créances	207		207	
Disponibilité				
Compte à terme	75 263		75 263	75 000
Banque	11 883		11 883	23 185
Livret	336 405		336 405	340 588
Total	443 544		443 544	443 929
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	4 188		4 188	9 136
TOTAL ACTIF	571 961	38 909	533 052	546 987

BILAN PASSIF

en euros

	VALEURS NETTES 31/12/2022	VALEURS NETTES 30/12/2021
<u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds propres	434 354	483 594
Excédent ou insuffisance de l'exercice	2 843	-49 241
Total	437 197	434 354
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subvention		
Total		
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 839	62 964
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 150	33 228
Dettes fiscales et sociales	8 846	10 562
Autres dettes	8 151	5 879
Total	86 986	112 633
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	8 869	
TOTAL PASSIF	533 052	546 987

COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

en euros

	VALEURS 31/12/2022	%	VALEURS 30/12/2021	%	VARIATION EN VALEUR	Δ 2022/2021
Subventions reçues	382 434	100	356 676	100	25 758	7
SUBVENTIONS	382 434	100	356 676	100	25 758	7
Reprise sur fonds dédiés						
Frais refacturés	46 785	12	36 840	10	9 945	27
Transfert de charges	697	n/s	6 789	2	-6 092	-90
Autres produits	17	0			17	
AUTRES PRODUITS	47 499	12	43 628	12	3 870	9
TOTAL DES PRODUITS	429 933	112	400 304	112	29 629	7
Autres achats et charges externes	321 767	84	345 234	97	-23 467	-7
Impôts, taxes et versements assimilés	2 583	1	378	n/s	2 205	583
Salaires et traitements	68 678	18	69 390	19	-712	-1
Charges sociales	22 196	6	22 011	6	185	1
Amortissements et provisions	12 288	3	12 476	3	-189	-2
Egagements à réaliser sur fonds dédiés						
Autres charges	10	n/s	0	n/s	10	n/s
CHARGES DE STRUCTURE	427 522	112	449 490	126	-21 968	-5
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 409	1	-49 187	-14	51 596	-105
Produits financiers	1 025	n/s	526	n/s	499	95
Charges financières	592	n/s	673	n/s	-81	-12
RESULTAT FINANCIER	433	n/s	-147	n/s	580	-394
RESULTAT COURANT	2 842	1	-49 334	-14	52 176	-106
Produits exceptionnels			277	n/s	-277	-100
Charges exceptionnelles			185	n/s	-185	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL			92	n/s	-92	-100
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 843	1	-49 241	-14	52 084	-106

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

L'objet social de l'Association est défini dans le décret du Ministère de la Santé et des Sports relatif aux Unions Régionales de Professionnels de Santé portant le n°2010-585 du 2 juin 2010.

Les Unions Régionales contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elles participent notamment :

Elles participent notamment :

- A la préparation et à la mise en oeuvre du projet régional de santé.
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins .
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la performance des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercices.
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
- A la mise en oeuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L.4135-4.
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
- A la mise en oeuvre du développement professionnel continu.

Elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations interrégimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes d'Ile de France ont été établis sur la base des principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visées par le règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement n°99-01 du 16 février 1999, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC, applicables pour la première fois à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.2 REGLES ET METHODES

1.2.1 Immobilisations

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de l'utilisation de biens, à savoir :

logiciel	linéaire sur 1 ou 4 ans
installation générale	linéaire sur 5 à 10 ans
matériel informatique	linéaire sur 3 ans
meublé	linéaire sur 5 ans

1.2.2 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement encouru sur chacune d'elles.

1.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur inscrite à l'actif du bilan.

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

1.2.4 Fonds dédiés

1.2.4.1 Conventions annuelles

Au bilan, en fin d'exercice :

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectés à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portés au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat :

Sont enregistrés en charges, dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture de l'exercice.

Est enregistrée en produits, dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

1.2.4.2 Conventions pluriannuelles

Au bilan, en fin d'exercice :

Dans le cas d'une convention pluriannuelle, les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Produits constatés d'avance"

A l'inverse, les engagements pris pour ces projets non réalisés en fin d'exercice sont portés à l'actif du bilan au poste "Charges constatés d'avance".

Au compte de résultat :

Sont enregistrés en diminution des charges, les factures reçues pour des engagements de dépenses non réalisés à la clôture de l'exercice.

Est enregistrée en diminution des produits, la part des ressources reçues relatives aux projets non réalisés à la clôture de l'exercice.

1.2.5 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation correspondent aux engagements pris par l'Association au cours de l'exercice social.

Dans l'hypothèse où des factures relatives à l'exercice ne sont pas reçues, le montant correspondant à la prestation fournie par le fournisseur fait l'objet d'une prise en compte sous la forme d'une provision pour "charge à payer" dont la contrepartie s'inscrit au passif du bilan.

1.2.6 Régime fiscal

L'activité de l'Association n'est assujettie ni à l'impôt sur les sociétés ni à la taxe sur la valeur ajoutée.

2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Logiciels	1 584				1 584
TOTAL	1 584	-	-	-	1 584

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Logiciels	1 584			1 584
TOTAL	1 584	-	-	1 584

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Agencement et installation	86 047	3 426			89 473
Matériel informatique	17 698				17 698
Mobilier	7 700				7 700
TOTAL	111 445	3 426	-	-	114 871

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Agencement et installation	8 031	8 768		16 799
Matériel informatique	13 136	2 577		15 713
Mobilier	3 871	943		4 813
TOTAL	25 038	12 288	-	37 325

2.3 VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	Dotations aux amortissements		
	Linéaires	Dégressives	Exceptionnelles
Agencement et installation	8 768		
Matériel informatique	2 577		
Mobilier	943		
Total	12 288	-	-

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Dépôt de garantie	7 500	260		7 760
Parts sociales	15			15
TOTAL	7 515	260	-	7 775

Le dépôt de garantie correspond à la somme versée à ce titre au propriétaire des locaux sis 30, rue de Lyon 75012 Paris, siège de l'Association.

L'Association a souscrit pour 15 euros de parts sociales dans le capital du Crédit Mutuel, nouveau partenaire bancaire.

2.5 ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an.

2.6 TRESORERIE

Au 31 décembre 2022, la trésorerie excédentaire de l'Association est placée sur des comptes sécurisés dont la composition est la suivante:

Compte sur Livret Triplex	259 360 euros
Compte sur Livret bleu	77 046 euros

Pour financer les travaux d'aménagement du siège de l'Association, cette dernière a contracté un emprunt (§10).

Pour garantir celui-ci, des fonds à due concurrence, ont été placés sur un compte à terme pour un montant de 75 000 euros.

2.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de sommes de toutes natures se rapportant à l'exercice suivant pour un montant de 4188 euros.

2.8 FONDS PROPRES

Le résultat de l'exercice 2021 a été affecté dans les réserves de l'association.

Au 31 décembre 2022, avant l'affectation du résultat de l'exercice 2022, ces dernières s'élèvent à la somme de 434 354 euros.

2.9 EMPRUNT

Un emprunt a été contracté auprès de Crédit Mutuel pour financer les aménagements du siège.

Les caractéristiques en sont les suivantes:

	Capital emprunté	Remboursement au cours de l'exercice	dette à moins d'un an	dette de 1 à 5 ans	dette à plus de 5 ans
Emprunt n° 00020441700202	75 000	8 125	8 207	42 286	4 346
Première échéance le 5/7/2020					
Durée 108 mois					
Taux 1% l'an					

Un nantissement sur le compte à terme (§2.6) a été consenti au profit du Crédit Mutuel en garantie du paiement de cet emprunt.

2.10 ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les dettes inscrites au passif du bilan, à l'exception de l'emprunt ont une échéance inférieure à un an.

2.11 CHARGES A PAYER

Les principaux postes sont les suivants :

- Fournisseurs-factures non parvenues	4 150
- Personnel	4 504
- Organismes sociaux	4 343
Total	12 996

2.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4020 euros TTC.

2.13 EFFECTIF

Au 31 décembre 2022, l'Association emploie 3 salariés.

2.14 RESSOURCES/UTILISATION

2.14.1. ORIGINE DES RESSOURCES

Subventions	ACOSS 2021	ACOSS 2022
Montant brut	343 979	328 325
Frais de gestion (0,5 %)	- 1 720	- 1 642
Sous-total	342 259	326 683
Prélèvement pour élection	- 13 955	
TOTAL	328 304	326 683

Conventions	DRFIP
Fir tention	7 620
Ephad	10 000
KPA	47 000
KPA Produits constatés d'avance	- 8 869
TOTAL	55 751

Partenariat	
Credit Mutuel	5 000
TOTAL	5 000

2.14.2. FONDS DEDIES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
ACOSS	326 683		326 683		
TOTAL	326 683	-	326 683	-	-

ASSOCIATION URPS-MK-IDF

30 rue de Lyon
75012 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

ASSOCIATION URPS-MK-IDF
30 rue de Lyon
75012 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Paris, le 15 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

DBA AUDIT



Laurent ECHAUIER
Associé